



2023

# Initiative de gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche

Guide pour l'appel à participation et  
l'appel de financement



Digital Research  
Alliance of Canada

Alliance de recherche  
numérique du Canada

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
<b>Échéancier</b> .....	<b>2</b>
<b>Contexte du projet pilote</b> .....	<b>3</b>
<b>Activités pilotes et résultats escomptés</b> .....	<b>4</b>
Description des activités pilotes .....	4
<b>Comment participer</b> .....	<b>6</b>
Participation à titre d'organisation partenaire .....	6
Participation à la possibilité de financement .....	6
<b>Admissibilité</b> .....	<b>8</b>
Admissibilité à l'appel à participation à titre d'organisation partenaire .....	8
Admissibilité à la possibilité de financement .....	8
Admissibilité des dépenses .....	9
<b>Fonds disponibles</b> .....	<b>10</b>
<b>Obligations des soumissionnaires retenus</b> .....	<b>11</b>
Obligations pour participer à titre d'organisation partenaire .....	11
Soumissionnaires retenus pour la possibilité de financement .....	12
Exigences de reddition de compte des soumissionnaires retenus .....	12
<b>Soutien de l'Alliance pour l'initiative</b> .....	<b>13</b>
<b>Envoi de la soumission</b> .....	<b>14</b>
Marche à suivre pour répondre à l'appel à participation à titre d'organisation partenaire et à l'appel de propositions pour la possibilité de financement .....	14
<b>Évaluation et sélection</b> .....	<b>15</b>
Critères d'évaluation et notation .....	15
<b>Glossaire</b> .....	<b>16</b>
<b>Annexe A : Description des rôles envisagés pour les postes</b> .....	<b>18</b>
Poste : Spécialiste de la mobilisation pour l'accès contrôlé aux données .....	18
Poste : Spécialiste des services d'accès contrôlé aux données .....	19
<b>Annexe B : Détails sur la soumission</b> .....	<b>21</b>
<b>Annexe C : Rubrique d'évaluation</b> .....	<b>28</b>
<b>Annexe D : Cadre de référence</b> .....	<b>36</b>
<b>Annexe E : Entente de financement de l'Alliance</b> .....	<b>43</b>
<b>Annexe F : Guide de gestion financière</b> .....	<b>44</b>

# Introduction

L'Alliance de recherche numérique du Canada (l'Alliance) lance un appel à participation à titre d'organisation partenaire ainsi qu'un appel de propositions pour la possibilité de financement pour l'*Initiative de gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche*.

Cette initiative est un projet pilote visant à : 1) innover collectivement les flux de travail, processus et ressources pour déposer les données de recherche à accès restreint dans les dépôts de données et pour en autoriser l'accès à d'autres chercheuses et chercheurs; 2) tester la technologie de gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche dans les dépôts de données.

Dans le cadre de cette initiative, les soumissionnaires peuvent demander à participer à titre d'organisation partenaire et/ou demander de l'aide financière pour soutenir jusqu'à deux (2) postes qui seront hébergés dans un établissement postsecondaire. Les établissements peuvent demander à héberger un (1) poste ou les deux (2) postes. Les postes disponibles sont : 1) spécialiste de la mobilisation pour l'accès contrôlé aux données; 2) spécialiste des services d'accès contrôlé aux données.

# Échéancier

Activité	Date
Publication de l'appel de financement	27 juin 2023
Séance d'information – dans les deux langues officielles	12 juillet 2023, midi (HE)
Date limite pour envoyer des questions	8 septembre 2023, midi (HE)
Date limite pour envoyer une soumission	Appel à participation à titre d'organisation partenaire – 15 septembre 2023, 20 h (HE) Appel de propositions pour la possibilité de financement – 15 septembre 2023, 20 h (HE)
Processus de sélection	septembre 2023

Avis d'octroi d'une contribution/début de l'admissibilité des dépenses	septembre-octobre 2023
--	------------------------

## Contexte du projet pilote

Ce ne sont pas toutes les données de recherche qui peuvent être publiées ouvertement – certaines données de recherche requièrent un accès contrôlé. Par exemple, un accès contrôlé peut être nécessaire si les données de recherche renferment des renseignements sensibles, confidentiels, exclusifs ou sous embargo.

*L'Initiative de gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche vise à :*

- ▶ aider les équipes de recherche à gérer les données à accès restreint détenues dans les dépôts de données;
- ▶ soutenir les établissements dont les chercheuses et chercheurs gèrent des données à accès restreint;
- ▶ aider les dépôts de données de recherche à assurer l'intendance des données à accès restreint;
- ▶ favoriser la collaboration dans la communauté de recherche en ce qui concerne la gestion des données à accès restreint.

L'initiative, qui s'appuie sur le travail accompli par le Dépôt fédéré de données de recherche (DFDR) dans le cadre du Projet de dépôt pour les données sensibles, vise à créer un forum qui permettra aux dépôts de données canadiens et aux organismes de recherche, y compris les établissements postsecondaires, de collaborer entre eux et de tester la technologie, les flux de travail et les possibilités de formation.

# Activités pilotes et résultats escomptés

L'objectif de cette initiative consiste à permettre aux organismes de recherche et aux dépôts de données déjà en place de répondre aux besoins des chercheuses et chercheurs en ce qui concerne le stockage à long terme, la sécurité, la découverte, le partage et la réutilisation des données de recherche à accès restreint.

Pour atteindre cet objectif, diverses activités seront organisées à l'intention des dépôts de données de recherche et des organismes de recherche qui participent à l'initiative. Ces activités sont décrites ci-dessous.

## Description des activités pilotes

Les activités pilotes impliquent l'utilisation et l'intégration de technologies, de flux de travail et de ressources, dans le but de mieux équiper les organismes de recherche et les dépôts de données existants qui appuient une gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche détenues dans les dépôts de données.

Pour la période de 2023 à 2025, les deux principales phases du projet pilote comprendront :

### 1. Co-élaboration d'une feuille de route pilote (2023-2024)

Les organisations partenaires travailleront ensemble et avec l'Alliance pour co-élaborer une feuille de route pilote qui décrira comment les technologies seront mises à l'essai et comment les flux de travail et les ressources de formation seront créés et testés.

### 2. Mise en œuvre de la feuille de route (2024-2025)

Les organisations partenaires travailleront ensemble et avec l'Alliance pour mettre en œuvre la feuille de route pilote élaborée conjointement.

Le tableau ci-dessous présente un aperçu des activités et des résultats connexes escomptés du projet pilote.

Activités pilotes	Résultats escomptés
<b>Flux de travail</b> Les organisations partenaires collaboreront pour élaborer conjointement des flux de travail, des processus et des politiques de prestation de services pour assurer la gestion de l'accès contrôlé aux	L'écosystème de recherche aura accès à des <b>flux de travail, des processus et des politiques de prestation de services harmonisés</b> pour assurer la gestion de l'accès contrôlé aux données

données de recherche détenues dans les dépôts de données.	de recherche détenues dans les dépôts de données.
<p><b>Technologie</b></p> <p>Les organisations partenaires auront la possibilité de contribuer à la conception et aux tests des logiciels de gestion de l'accès contrôlé mis au point par les dépôts partenaires participants, y compris en ce qui concerne l'application de chiffrement à connaissance nulle créée par le DFDR.</p> <p>Les dépôts de données participants auront la possibilité de mener des essais pilotes à l'égard de la technologie de gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche en collaboration avec les organisations partenaires intéressées.</p>	<p>L'écosystème de recherche aura accès à des <b>technologies testées</b> qui faciliteront la gestion des données à accès contrôlé.</p>
<p><b>Ressources</b></p> <p>Des ressources de formation et de perfectionnement sur les pratiques exemplaires, la technologie disponible et les nouveaux flux de travail pour gérer l'accès contrôlé aux données de recherche seront élaborées et testées.</p>	<p>L'écosystème de recherche aura accès à de <b>nouvelles ressources de formation et de perfectionnement</b> ainsi qu'à du matériel pour faciliter la gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche.</p>

Les organisations partenaires pourront contribuer à une partie ou à la totalité des activités pilotes. Par exemple, un dépôt de données de recherche pourrait tirer parti de la co-élaboration de flux de travail pour déposer des données à accès restreint dans un dépôt sans avoir à recourir à une technologie particulière; ou encore, un organisme de recherche qui ne fait pas d'intendance de données pourrait profiter du matériel de formation pertinent sans avoir à utiliser la technologie ou les flux de travail. Les organisations partenaires seront encouragées à contribuer aux aspects de l'initiative qui cadrent avec leur mandat et leurs activités, et à en tirer parti.

# Comment participer

Les organisations admissibles peuvent participer à l'initiative de différentes façons :

## Participation à titre d'organisation partenaire

Les organisations admissibles sont invitées à répondre au présent appel à participation pour se joindre à titre d'organisation partenaire et contribuer à la co-élaboration de la feuille de route pilote, avec la possibilité de poursuivre leur participation durant la phase de mise en œuvre de la feuille de route pilote.

Si le volume des réponses reçues est très élevé, plusieurs groupes seront formés afin d'assurer la faisabilité et la productivité des réunions. Les organisations partenaires pourront cibler leur participation en fonction de leurs champs d'intérêt.

**Les établissements souhaitant participer à titre d'organisations partenaires peuvent répondre à l'appel à participation [\[lien\]](#).**

## Participation à la possibilité de financement

Dans le cadre de l'*Initiative de gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche*, un (1) ou deux (2) établissements hébergeront un (1) ou deux (2) postes dont les titulaires travailleront directement avec leur établissement et ses chercheuses et chercheurs pour fournir du soutien pendant toute la phase pilote de l'initiative, y compris pour appuyer les essais pilotes visant les outils et services en collaboration avec les chercheuses et chercheurs des établissements.

Le ou les soumissionnaires retenus deviendront le ou les bénéficiaires finaux pour le ou les postes financés. Les bénéficiaires finaux :

- ▶ aideront à élaborer des solutions de gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche à accès restreint au Canada;
- ▶ seront admissibles à recevoir un financement de contrepartie pouvant atteindre 60 % pour soutenir jusqu'à deux (2) postes de spécialistes en matière d'accès contrôlé aux données;
- ▶ joueront un rôle de premier plan dans cette initiative visant à innover en matière de sécurité des données de recherche à accès restreint, d'accès, de technologie et de flux de travail pour l'écosystème de recherche canadien;
- ▶ contribueront à améliorer la découvrabilité et l'accessibilité sécuritaire des données de recherche canadiennes qui ne peuvent pas être publiées dans des dépôts en libre accès;

- ▶ seront l'un des deux (2) établissements au Canada dont les chercheuses et chercheurs auront un accès exclusif pendant la phase pilote pour avoir la possibilité de déposer des données de recherche à accès restreint et de demander à y accéder, dans le cadre du Projet de dépôt pour les données sensibles mené par le DFDR.

**Les établissements qui souhaitent contribuer à cette initiative et être les premiers à tester une nouvelle technologie et de nouveaux services peuvent répondre à l'appel de propositions pour la possibilité de financement [\[lien\]](#).**

Les postes disponibles sont : 1) spécialiste de la mobilisation pour l'accès contrôlé aux données; 2) spécialiste des services d'accès contrôlé aux données. (Voir l'annexe pour les [descriptions des rôles envisagés pour les postes](#); l'Alliance collaborera avec le ou les soumissionnaires retenus afin de co-élaborer les descriptions de tâches pour les deux postes).

# Admissibilité

## Admissibilité à l'appel à participation à titre d'organisation partenaire

Les organisations qui satisfont à un ou plusieurs des critères suivants sont admissibles à participer à l'*Initiative de gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche* à titre d'organisation partenaire :

- ▶ être une université, un collège ou un établissement d'enseignement postsecondaire ou un hôpital qui reçoit du financement public et dont les installations permettent ou pourraient permettre de mener des projets de recherche significatifs;
- ▶ être un organisme sans but lucratif situé au Canada dont les installations permettent ou pourraient permettre de mener des projets de recherche significatifs;
- ▶ être un établissement ou un organisme sans but lucratif situé au Canada et dont les activités soutiennent l'écosystème national de l'IRN;
- ▶ être un dépôt de données canadien, c'est-à-dire un dépôt correspondant à l'une des définitions suivantes : a) un dépôt figurant dans le [registre de dépôts re3data en tant que dépôt de données canadien](#); b) un dépôt qui assure l'intendance des données déposées par les [chercheuses et chercheurs admissibles aux subventions des trois organismes](#); c) un dépôt qui assure l'intendance des données citées dans une revue spécialisée évaluée par des pairs;
- ▶ être une organisation, une communauté, un regroupement collectif ou un gouvernement des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Les organisations autochtones qui sont préoccupées par la souveraineté des données autochtones et/ou les priorités de recherche autochtones, de même que les communautés autochtones (y compris les Nations et les gouvernements) sont invitées et encouragées à participer. L'admissibilité est établie en fonction de l'auto-identification.

Toutes les organisations admissibles seront acceptées à titre d'organisations partenaires.

## Admissibilité à la possibilité de financement

Les organisations qui satisfont aux trois critères suivants sont admissibles à participer à l'*Initiative de gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche* pour héberger un (1) poste ou les deux (2) postes :

1. être une université, un collège ou un établissement d'enseignement postsecondaire ou un hôpital qui reçoit du financement public et dont les installations permettent ou pourraient permettre de mener des projets de recherche significatifs;
2. être un établissement admissible aux subventions des trois conseils, à savoir une « [o]rganisation qui répond aux critères d'admissibilité au financement énoncés dans les lignes directrices publiées par l'organisme et qui a conclu l'[Entente sur l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche](#) » ([lien](#)). Aux fins de référence : [liste des établissements admissibles – CRSNG](#); [liste des établissements admissibles – IRSC](#); [liste des établissements admissibles – CRSH](#). Si l'admissibilité de votre établissement à administrer les fonds de recherche accordés par les trois organismes est une admissibilité provisoire ou restreinte, veuillez communiquer avec nous pour confirmer votre admissibilité à la présente possibilité de financement. Pour être admissible, votre organisation doit avoir des chercheuses et chercheurs affiliés qui satisfont à la définition de « [Individu qui mène des recherches de façon indépendante](#) » et dont les travaux de recherche sont assujettis à l'[Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains \(2022\)](#) et au [Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche \(2021\)](#);
3. être une organisation partenaire pour cette initiative (en répondant à l'appel à participation à titre d'organisation partenaire).

Les soumissions reçues pour héberger un poste ou les deux postes feront l'objet d'une évaluation notée, tel que mentionné à la section [Évaluation et sélection](#).

### Admissibilité des dépenses

Le financement disponible est pour soutenir jusqu'à 60 % des salaires et des avantages sociaux d'au plus deux postes. Les établissements soumissionnaires doivent fournir les 40 % restants et s'engager à obtenir du financement de contrepartie. Toutes les autres dépenses sont inadmissibles.

## Fonds disponibles

La période de financement pour l'initiative est de deux (2) ans et prend fin le 31 mars 2025. Le budget total s'élève à 400 000 \$, le financement de l'Alliance correspondant à 60 % : jusqu'à 240 000 \$ sur deux (2) ans pour deux (2) postes financés à 60 %. Les fonds de contrepartie requis sont de 40 % : jusqu'à 160 000 \$ (maximum de 40 000 \$ pour un [1] ETP ou maximum de 80 000 \$ par année pour deux [2] ETP).

# Obligations des soumissionnaires retenus

## Obligations pour participer à titre d'organisation partenaire

Les organisations partenaires devront s'acquitter de ce qui suit :

*2023-2024 :*

- ▶ Chaque organisation partenaire désignera au moins une personne qui la représentera lors des réunions concernant la co-élaboration de la feuille de route pilote et contribuera à ces efforts en son nom.
- ▶ Les personnes désignées assisteront aux réunions de co-élaboration de la feuille de route pilote qui auront lieu en 2023-2024, et leur contribution soulignera la participation de leur organisation à la mise en œuvre du projet pilote.

*2024-2025 :*

- ▶ Les organisations partenaires devraient envisager de désigner des membres appropriés du personnel des unités concernées (p. ex., éthique de la recherche, respect de la vie privée, contrats de recherche, technologies de l'information, soutien à la recherche [dont les services de bibliothèque], vice-rectorat à la recherche) pour faire partie des groupes de travail durant la phase de mise en œuvre de la feuille de route pilote (2024-2025).

*En continu :*

- ▶ Les organisations partenaires pourraient avoir la possibilité de participer à des événements publics se rapportant à l'initiative.
- ▶ Les organisations partenaires contribueront à la reddition de compte continue au sujet de l'initiative.
- ▶ On s'attend à ce que toutes les organisations partenaires acceptent les conditions énoncées dans un [Cadre de référence](#).

*Précisions sur les réunions :*

- ▶ Le calendrier des réunions sera établi en consultation avec les personnes représentant les organisations. Comme il pourrait être difficile de trouver un moment qui convient à tout le monde, chaque participante et participant devra faire preuve de souplesse.

*Précisions sur les groupes de travail :*

- ▶ Pour la phase de mise en œuvre, l'Alliance propose de mettre sur pied plusieurs groupes de travail pour refléter les flux de travail des établissements à l'égard des dépôts de données : éthique de la recherche, respect de la vie privée, contrats de recherche, technologies de l'information, soutien à la recherche (y

compris les services de bibliothèque) et vice-rectorat à la recherche. Les précisions sur ces groupes de travail et d'autres aspects seront révisées au fil du processus de co-élaboration de la feuille de route pilote.

## Soumissionnaires retenus pour la possibilité de financement

Les soumissionnaires qui recevront des fonds dans le cadre de la possibilité de financement devront :

- ▶ Fournir à l'Alliance l'entente (voir l'[Entente de financement de l'Alliance](#)) dûment remplie et signée par une personne autorisée représentant l'établissement auquel le soumissionnaire est affilié dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception de l'avis d'attribution du financement.
- ▶ Participer régulièrement à des réunions avec l'Alliance concernant la possibilité d'hébergement. Des réunions trimestrielles sont à prévoir, mais d'autres rencontres pourraient s'ajouter, au besoin.
- ▶ Prendre part à l'initiative conformément à la section Obligations pour participer à titre d'organisation partenaire ci-dessus.
- ▶ Remplir les obligations décrites dans sa soumission pendant toute la durée de l'Entente de financement de l'Alliance.

## Exigences de reddition de compte des soumissionnaires retenus

Les soumissionnaires qui recevront des fonds dans le cadre de la possibilité de financement devront satisfaire aux exigences de reddition de compte suivantes :

- ▶ Rapports financiers : L'Alliance versera les fonds chaque trimestre, et le paiement final du montant retenu (10 %) sera versé à la fin du projet et après la remise du rapport final. À la fin de chaque trimestre, les bénéficiaires finaux devront soumettre un rapport financier trimestriel produit à partir du modèle. Une fois que ce rapport aura été reçu et approuvé, le paiement anticipé pour le trimestre suivant sera versé.
- ▶ Rapports d'étape : Il incombe aux bénéficiaires finaux de tenir l'Alliance au courant de leurs activités et de leurs constatations tous les trimestres et de fournir une preuve (que l'Alliance jugera satisfaisante) pour démontrer que le ou les versements subséquents sont pleinement justifiés.

## Soutien de l'Alliance pour l'initiative

L'Alliance fournit la coordination et le soutien nécessaires pour l'*Initiative de gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche*. Le soutien peut comprendre :

- ▶ organiser des réunions à intervalles réguliers pour les organisations partenaires et/ou le ou les bénéficiaires finaux;
- ▶ faciliter la collaboration des organisations partenaires;
- ▶ consulter les organisations partenaires en vue d'offrir de fournir le soutien additionnel requis pour faire avancer l'initiative;
- ▶ fournir le soutien et l'orientation nécessaires pour intégrer les titulaires des postes embauchés dans le cadre de la possibilité de financement;
- ▶ assurer le suivi de l'avancement des activités de l'initiative et orienter les exigences de reddition de compte;
- ▶ toute autre aide nécessaire.

# Envoi de la soumission

Les soumissions seront acceptées dans les deux langues officielles (en français et en anglais). Des mesures d'adaptation seront prises pour répondre aux besoins particuliers des soumissionnaires en matière d'accessibilité.

## Marche à suivre pour répondre à l'appel à participation à titre d'organisation partenaire et à l'appel de propositions pour la possibilité de financement

Les soumissionnaires doivent remplir et soumettre le [formulaire de soumission](#) conformément aux instructions qui y sont indiquées. Les soumissions doivent être [envoyées par voie électronique](#).

Remarque : Toutes les soumissions doivent être signées par une personne autorisée représentant l'établissement. Les soumissions d'équipe ne sont pas acceptées pour la présente initiative.

En envoyant une soumission, les soumissionnaires et leurs établissements reconnaissent que les modalités énoncées dans le [Cadre de référence](#) et dans l'[Entente de financement de l'Alliance](#) ne seront pas négociables après la contribution.

Pour toute question concernant l'appel ou la préparation de leur soumission, les soumissionnaires **doivent communiquer directement avec l'Alliance** le plus tôt possible avant la date limite d'envoi des soumissions en écrivant à [funding-subventions@alliancecan.ca](mailto:funding-subventions@alliancecan.ca).

La **date limite finale à laquelle toutes les questions doivent être envoyées** pour obtenir une réponse sera fixée et communiquée : le 8 septembre 2023, à midi (HE).

Les questions concernant l'appel doivent être envoyées uniquement à l'adresse électronique suivante : [funding-subventions@alliancecan.ca](mailto:funding-subventions@alliancecan.ca).

Pour en savoir davantage, consultez la Foire aux questions.

# Évaluation et sélection

Les soumissions seront sélectionnées et les fonds disponibles seront octroyés par l'intermédiaire d'un processus d'évaluation concurrentiel mené par un comité d'évaluation du mérite. Pour prendre ses décisions relatives au financement, l'Alliance tiendra compte des recommandations du comité d'évaluation du mérite et des fonds disponibles.

Le comité d'évaluation du mérite pourrait être composé d'expertes et d'experts en la matière du Canada et de l'étranger. Les personnes participant au processus d'examen, si elles ne sont pas en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent, évaluent les soumissions en fonction des critères d'évaluation ci-dessous.

## Critères d'évaluation et notation

La [rubrique d'évaluation](#) est jointe à la présente trousse de documents. Vous y trouverez tous les critères et le tableau de notation requis pour évaluer les soumissions.

# Glossaire

## **Accès contrôlé aux données de recherche à accès restreint**

Expression utilisée pour décrire bien d'autres notions et concepts connexes, y compris (remarque : la liste suivante se veut illustrative et non exhaustive) :

- Protection des données de recherche sensibles
- Protection des renseignements de recherche confidentiels
- Sécurité des données et respect de la vie privée
- Gestion des données de recherche à accès restreint
- Contrôle de l'accès aux renseignements sensibles
- Protection de la confidentialité des données de recherche
- Maintien de l'intégrité des données confidentielles
- Application de mesures de contrôle de l'accès aux données
- Réglementation pour les données de recherche sensibles
- Encadrement de la gestion des données à accès restreint
- Application de mesures de protection des données
- Supervision de l'accès aux renseignements confidentiels
- Administration des données à accès restreint
- Orchestration des protocoles de sécurité pour les données de recherche sensibles
- Prise de mesures pour sécuriser les données confidentielles

## **Comité d'évaluation du mérite**

Comité indépendant mis sur pied pour évaluer le travail ou les projets de personnes dans un certain domaine ou champ d'expertise. Le processus vise à garantir l'application des normes d'excellence et d'impartialité les plus élevées dans l'attribution de fonds à des projets méritants.

## **Organisations partenaires**

Organisations qui satisfont à au moins un critère d'admissibilité et dont la demande de participation à l'initiative a été acceptée. Ces organisations aideront à faire avancer le

travail visant la feuille de route pilote, notamment en participant à l'élaboration des flux de travail, politiques et ressources. Les bénéficiaires finaux agiront également à titre d'organisations partenaires.

### **Données de recherche à accès restreint**

Données ne pouvant être publiées ouvertement ou dont l'accès est sous certaines restrictions ou conditions. Il peut par exemple s'agir de données renfermant des renseignements confidentiels, exclusifs, sensibles ou sous embargo. Au cours de la période de financement (2023-2025), l'initiative ne prévoit pas intégrer dans le DFDR des données de santé cliniques ou des données considérées comme des renseignements médicaux personnels selon la loi.

### **Bénéficiaires finaux**

Établissements qui sont admissibles à présenter une demande d'hébergement et/ou qui sont retenus dans le cadre de l'appel de propositions pour la possibilité de financement pour héberger les deux postes. Les établissements bénéficiaires finaux agiront également à titre d'organisations partenaires.

# Annexe A : Description des rôles envisagés pour les postes

## Poste : Spécialiste de la mobilisation pour l'accès contrôlé aux données

L'établissement dont la soumission est retenue détachera le personnel déjà en place ou entamera un processus de recrutement externe afin de pourvoir le poste de spécialiste de la mobilisation pour l'accès contrôlé aux données.

### Rôle envisagé pour le poste

Le rôle principal de la ou du spécialiste de la mobilisation pour l'accès contrôlé aux données consistera à coordonner et à soutenir le travail des organisations partenaires, y compris des établissements postsecondaires et des organismes de recherche, afin de co-élaborer une feuille de route pilote détaillée pour l'initiative. Cette feuille de route pilote établira un plan et un calendrier de mise en œuvre et d'essai des nouveaux outils et services axés sur la gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche détenues dans les dépôts de données. De plus, la ou le spécialiste fournira de l'aide supplémentaire pour la mise en œuvre de la feuille de route pilote en coordonnant et en animant les groupes de travail mis sur pied pour la feuille de route pilote, tout en appuyant les chercheuses et chercheurs ainsi que le personnel pertinent de leur organisation qui participent aux essais pilotes visant les outils et services de gestion de l'accès contrôlé. La ou le spécialiste de la mobilisation pour l'accès contrôlé aux données consacra 100 % de son temps à l'initiative.

### Qualifications suggérées pour le rôle

1. Expérience du soutien d'une variété de partenaires, groupes ou collaboratrices et collaborateurs.
2. Solides compétences en gestion de projets.
3. Le bilinguisme est obligatoire, puisque les fonctions de base consistent à soutenir les établissements francophones et anglophones qui participent à la co-élaboration de la feuille de route pilote.

4. Expérience antérieure du processus d'examen et d'approbation d'une recherche comprenant des données à accès restreint dans un établissement postsecondaire.
5. Connaissance d'une partie ou de la totalité des tâches suivantes : examen mené par un comité d'éthique de la recherche; négociation de contrats de recherche comprenant des données (p. ex., accès aux données, partage, ententes de transfert, contrats de recherche comprenant la remise ou le partage de données); évaluations des conséquences sur la vie privée dans un contexte de recherche; examen de la conformité institutionnelle pour la recherche comprenant le partage de données; exigences institutionnelles en matière de TI relativement au partage de données de recherche à accès restreint.
6. Connaissance des lois et règlements se rapportant à la gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche. Les soumissionnaires sont encouragés à démontrer leur connaissance ou expérience de l'EPTC 2, des lois ou règlements provinciaux pertinents, de même que des politiques et règlements institutionnels pertinents en lien avec la gestion des données de recherche sensibles.
7. Expérience de la gestion des données de recherche (GDR) ou des plans de gestion des données (PGD).

### Poste : Spécialiste des services d'accès contrôlé aux données

L'établissement dont la soumission est retenue détachera le personnel déjà en place ou entamera un processus de recrutement externe afin de pourvoir le poste de spécialiste des services d'accès contrôlé aux données.

#### Rôle envisagé pour le poste

Le rôle principal de la ou du spécialiste des services d'accès contrôlé aux données consistera à coordonner ses efforts avec les dépôts de données participants, les organisations partenaires et l'Alliance pour soutenir les essais pilotes visant les nouveaux outils et services de gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche détenues dans les dépôts de données, y compris en collaborant directement avec l'équipe de développement du logiciel de chiffrement afin de contribuer à l'élaboration des documents d'orientation qui seront joints au code source dans le but de rendre ce logiciel accessible en format ouvert. De plus, la ou le spécialiste des services d'accès contrôlé aux données fournira de l'aide supplémentaire pour l'élaboration et la mise en œuvre du contenu et des ressources de formation et de perfectionnement qui faciliteront la gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche à accès restreint, tout en appuyant les chercheuses et chercheurs ainsi que le personnel pertinent de leur

organisation qui participent aux essais pilotes visant les outils et services de gestion de l'accès contrôlé. La ou le spécialiste des services d'accès contrôlé aux données consacrera 100 % de son temps à l'initiative.

#### Qualifications suggérées pour le rôle

1. Expérience antérieure d'activités liées aux dépôts de données.
2. Connaissance de la curation de données et/ou des métadonnées (atout).
3. Expérience de la collaboration avec des développeuses et développeurs de logiciels et de la rédaction de documents à joindre au code source pour en faciliter l'adoption ou l'adaptation par d'autres personnes.
4. Expérience de travail avec une variété de partenaires, groupes ou collaboratrices et collaborateurs.
5. Solides compétences en gestion de projets.
6. Expérience du travail avec des données à accès restreint, de l'application d'exigences pour gérer des données à accès restreint ou du soutien de chercheuses et chercheurs travaillant avec des données à accès restreint.
7. Connaissance des pratiques exemplaires, des normes ou des techniques de sécurité des données ou de cybersécurité dans un contexte de recherche.
8. Connaissance de la gestion des données de recherche (GDR) ou des plans de gestion des données (PGD).
9. Bilinguisme (préférence).

# Annexe B : Détails sur la soumission

**Vous trouverez ci-dessous les questions figurant dans le formulaire de soumission.**

## **Introduction**

*Formulaire de soumission pour l'Initiative de gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche*

L'Alliance de recherche numérique du Canada (l'Alliance) lance un appel à participation à titre d'organisation partenaire ainsi qu'un appel de propositions pour la possibilité de financement pour l'*Initiative de gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche*.

Cette initiative est un projet pilote visant à : 1) innover collectivement les flux de travail, processus et ressources pour déposer les données de recherche à accès restreint dans les dépôts de données et pour en autoriser l'accès à d'autres chercheuses et chercheurs; 2) tester la technologie de gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche dans les dépôts de données.

Dans le cadre de cette initiative, les soumissionnaires peuvent demander à participer à titre d'organisation partenaire et/ou demander de l'aide financière pour soutenir jusqu'à deux (2) postes qui seront hébergés dans un établissement postsecondaire. Les établissements peuvent demander à héberger un (1) poste ou les deux (2) postes. Les postes disponibles sont : 1) spécialiste de la mobilisation pour l'accès contrôlé aux données; 2) spécialiste des services d'accès contrôlé aux données.

Pour en savoir davantage sur l'appel à participation et l'appel de financement, allez à : [alliancecan.ca/fr](http://alliancecan.ca/fr)

La date limite pour envoyer une soumission est le 15 septembre 2023, à 20 h (HE).

Tous les renseignements fournis dans ce formulaire seront conservés de façon sécuritaire et confidentielle et ne seront utilisés qu'à des fins de sélection.

## **Détails sur la ou le soumissionnaire**

**Question** : Indiquez si c'est à titre d'organisation partenaire que votre organisation ou établissement souhaite participer à l'Initiative de gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche. (Oui/Non)

**Question** : Nom de la ou du soumissionnaire ou de la personne représentant l'établissement

La ou le soumissionnaire ou la personne représentant l'établissement doit détenir l'autorité ou le pouvoir de signature pour l'établissement ou l'organisation.

**Question** : Rôle ou titre du poste

**Question** : Affiliation institutionnelle ou organisationnelle

Indiquez le nom complet de l'établissement ou de l'organisation. N'utilisez aucune abréviation.

**Question** : Numéro de téléphone

**Question** : Courriel de l'établissement ou de l'organisation

**Question** : Je souhaite que l'Alliance m'envoie les communications à venir concernant les appels de financement et les autres initiatives. (Oui/Non)

### **Renseignements institutionnels ou organisationnels**

**Question** : Nom de l'établissement ou de l'organisation

Indiquez le nom complet de l'établissement ou de l'organisation. N'utilisez aucune abréviation.

**Question** : Adresse municipale de l'établissement

**Question** : Ville

**Question** : Province/Territoire

**Question** : Code postal

**Question** : Personne-ressource du bureau des services de recherche

Nom, titre, numéro de téléphone, courriel

**Question** : Personne-ressource du service des finances

Nom, titre, numéro de téléphone, courriel

**Question :** Indiquez comment l'organisation ou l'établissement répond aux critères d'admissibilité de l'appel à participation à titre d'organisation partenaire. Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

- est une université, un collège ou un établissement d'enseignement postsecondaire ou un hôpital qui reçoit du financement public et dont les installations permettent ou pourraient permettre de mener des projets de recherche significatifs;
- est un organisme sans but lucratif situé au Canada dont les installations permettent ou pourraient permettre de mener des projets de recherche significatifs;
- est un établissement ou un organisme sans but lucratif situé au Canada et dont les activités soutiennent l'écosystème national de l'IRN;
- est un dépôt de données canadien, c'est-à-dire un dépôt correspondant à l'une des définitions suivantes : a) un dépôt figurant dans le [registre de dépôts re3data en tant que dépôt de données canadien](#); b) un dépôt qui assure l'intendance des données déposées par les [chercheuses et chercheurs admissibles aux subventions des trois organismes](#); c) un dépôt qui assure l'intendance des données citées dans une revue spécialisée évaluée par des pairs;
- est une organisation, une communauté, un regroupement collectif ou un gouvernement des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Les organisations autochtones qui sont préoccupées par la souveraineté des données autochtones et/ou les priorités de recherche autochtones, de même que les communautés autochtones (y compris les Nations et les gouvernements) sont invitées et encouragées à participer. L'admissibilité est établie en fonction de l'auto-identification.

**Question :** Est-ce que votre établissement ou organisation envoie une soumission pour héberger un ou plusieurs postes? Ne sélectionnez qu'une réponse.

- L'établissement ou l'organisation souhaite participer à titre d'organisation partenaire.
- L'établissement ou l'organisation souhaite participer à titre d'organisation partenaire et héberger un (1) ou deux (2) postes.

**Question** : Indiquez si l'établissement ou l'organisation satisfait aux trois critères d'admissibilité suivants concernant la possibilité de financement (Oui/Non) :

1. est une université, un collège ou un établissement d'enseignement postsecondaire ou un hôpital qui reçoit du financement public et dont les installations permettent ou pourraient permettre de mener des projets de recherche significatifs;
2. est un établissement admissible aux subventions des trois conseils, à savoir une « [o]rganisation qui répond aux critères d'admissibilité au financement énoncés dans les lignes directrices publiées par l'organisme et qui a conclu l'[Entente sur l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche](#). » ([lien](#))

Aux fins de référence : [liste des établissements admissibles – CRSNG](#); [liste des établissements admissibles – IRSC](#); [liste des établissements admissibles – CRSH](#). Si l'admissibilité de votre établissement à administrer les fonds de recherche accordés par les trois organismes est une admissibilité provisoire ou restreinte, veuillez communiquer avec nous pour confirmer votre admissibilité à la présente possibilité de financement. Pour être admissible, votre organisation doit avoir des chercheuses et chercheurs affiliés qui satisfont à la définition de « [Individu qui mène des recherches de façon indépendante](#) » et dont les travaux de recherche sont assujettis à l'[Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains \(2022\)](#) et au [Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche \(2021\)](#);

3. est une organisation partenaire pour cette initiative (en répondant à l'appel à participation à titre d'organisation partenaire).

**Question** : En ce qui concerne la possibilité de financement, indiquez le ou les postes que votre établissement souhaite héberger. Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Remarque : Un (1) établissement peut héberger jusqu'à deux (2) postes.

- Spécialiste de la mobilisation pour l'accès contrôlé aux données
- Spécialiste des services d'accès contrôlé aux données

**Question** : Démontrez clairement (p. ex., au moyen de renvois vers des documents accessibles au public, s'il y a lieu) l'engagement de votre établissement envers l'accès contrôlé aux données de recherche ou aux données sensibles. (Limite de mots : aucun minimum, mais un maximum de 400 mots, en excluant les citations et les renvois vers des documents externes.)

La formulation utilisée pour décrire l'accès contrôlé aux données de recherche ou aux données sensibles peut varier – le sens voulu du contenu devrait se faire accorder un poids égal et être considéré comme acceptable. (Voir la Foire aux questions pour en savoir plus.)

**Question** : Démontrez clairement (p. ex., au moyen de renvois vers des documents accessibles au public, s'il y a lieu) l'expérience de votre établissement en matière d'hébergement de rôles ou de postes semblables. (Limite de mots : aucun minimum, mais un maximum de 400 mots, en excluant les citations et les renvois vers des documents externes.)

**Question** : Fournissez un plan comprenant un échéancier et des détails sur les hypothèses, les risques et les dépendances relevés pour le processus de recrutement et d'intégration dans l'organisation de la personne ou des personnes qui occuperont le poste de spécialiste de la mobilisation pour l'accès contrôlé aux données et/ou de spécialiste des services d'accès contrôlé aux données. (Remarque : L'Alliance participera à l'intégration de la personne ou des personnes embauchées pour le projet.)

Le modèle de plan de projet suivant doit être utilisé pour créer le plan et doit être téléversé [Word (.doc; .docx) PDF (.pdf)] avec la soumission : [LIEN](#).

- Le plan du projet doit fournir des détails sur les activités qui contribueront au succès du projet. Pour démontrer la robustesse et la faisabilité du plan, les soumissionnaires doivent démontrer que les éléments ci-dessous ont été pris en compte.
  - Hypothèses : Énumérez et décrivez les hypothèses faites lors de l'élaboration du plan du projet.
  - Risques : Précisez tous les risques associés à l'exécution du plan de projet et indiquez la probabilité (faible/modérée/élevée) qu'ils se concrétisent, leur incidence s'ils survenaient (faible/modérée/élevée) et les stratégies d'atténuation pour chacun des risques cernés.
  - Dépendances : Indiquez les dépendances liées au succès de l'exécution du projet proposé.

**Question** : Décrivez comment un processus concurrentiel juste, ouvert et transparent sera maintenu tout au long du recrutement de la personne ou des personnes qui occuperont le poste de spécialiste de la mobilisation pour l'accès contrôlé aux données et/ou de spécialiste des services d'accès contrôlé aux données. Indiquez toute politique ou procédure institutionnelle déjà en place (fournissez les liens si possible). (Limite de mots : aucun minimum; maximum 400 mots.)

**Question** : Décrivez et justifiez les conditions salariales et les avantages sociaux qui seront accordés à la personne dont la candidature sera retenue. Fournissez des documents justificatifs, si possible. (Limite de mots : aucun minimum; maximum 400 mots, en excluant les documents.)

Consultez le [Guide de gestion financière](#) pour en savoir plus sur la façon de déterminer la juste valeur marchande.

**Question** : Téléversez toute entente ou lettre officielle concernant les contributions de contrepartie engagées [Word (.doc; .docx) PDF (.pdf) ZIP (.zip)]. Ces documents décriront chaque contribution de contrepartie, y compris la source et le montant.

L'Alliance financera jusqu'à 60 % des dépenses d'exploitation admissibles. Le reste du financement devra provenir de contributions de contrepartie. // Consultez le [Guide de gestion financière](#) pour en savoir plus sur la façon de déterminer la juste valeur marchande.

**Question** : Nom de la personne qui envoie la soumission

**Question** : Rôle

**Question** : Nom de l'organisation ou de l'établissement affilié

**Question** : En envoyant une soumission, les soumissionnaires et leurs établissements reconnaissent que les modalités énoncées dans le Cadre de référence et/ou dans l'Entente de financement de l'Alliance deviendront non négociables après le versement de la contribution financière. Les soumissionnaires doivent également confirmer que les renseignements fournis sont, à leur connaissance, vrais et exacts.

Apposez votre signature ci-dessous.

**Question** : Tapez les caractères comme il est montré dans l'image

**Soumettre**

## Annexe C : Rubrique d'évaluation

# Rubrique d'évaluation

Besoins et retombées figurant dans la description du projet				
Question dans la soumission	Critère d'évaluation	Excellent (5)	Passable (2)	Faible (0)
Démontrez clairement (p. ex., au moyen de renvois vers des documents accessibles au public, s'il y a lieu) l'engagement de votre établissement envers l'accès contrôlé aux données de recherche ou aux données sensibles. (Limite de mots : aucun minimum,	L'établissement a pris des engagements clairs en ce qui concerne l'accès contrôlé aux données de recherche et/ou tient compte des considérations concernant les données sensibles.	L'établissement a <b>clairement démontré</b> son engagement envers l'accès contrôlé aux données de recherche ou aux données sensibles en incluant des renvois vers des documents publiés traitant explicitement de son engagement	L'établissement a <b>modérément démontré</b> son engagement envers l'accès contrôlé aux données de recherche ou aux données sensibles en incluant des renvois vers des documents publiés traitant de ses buts, stratégies, besoins,	L'établissement n'a exprimé aucun engagement envers l'accès contrôlé aux données de recherche ou aux données sensibles; il n'y a <b>aucune démonstration</b> d'engagement ou d'intérêt.

<p>mais un maximum de 400 mots, en excluant les citations et les renvois vers des documents externes.)</p>		<p>en énonçant ses buts, stratégies, besoins, objectifs ou autres éléments semblables (exemples : contenu de sa stratégie institutionnelle de GDR portant sur des lacunes dans les services; mission, vision ou objectifs stratégiques institutionnels pertinents ayant été publiés; participation à des initiatives, des partenariats ou des programmes publics pertinents; tout autre</p>	<p>objectifs ou autres éléments semblables dénotant son intérêt (exemples : contenu de sa stratégie institutionnelle de GDR portant sur des lacunes dans les services; mission, vision ou objectifs stratégiques institutionnels pertinents ayant été publiés; participation à des initiatives, des partenariats ou des programmes publics pertinents <b>se rapportant modérément</b> à l'accès</p>	
--	--	---	---	--

		contenu pertinent).	contrôlé aux données de recherche ou aux données sensibles [engagement élargi envers la GDR, etc.]; tout autre contenu pertinent), mais il n'a pas démontré un engagement clair à cet égard.	
Démontrez clairement (p. ex., au moyen de renvois vers des documents accessibles au public, s'il y a lieu) l'expérience de votre établissement en matière d'hébergement de rôles ou	L'établissement a déjà hébergé des rôles ou postes semblables avec succès.	L'établissement a <b>clairement démontré</b> qu'il a déjà hébergé avec succès des rôles ou postes semblables par le passé en incluant des renvois vers des documents disponibles	L'établissement a <b>modérément démontré</b> qu'il a déjà hébergé avec succès des rôles ou postes semblables par le passé en incluant des renvois vers des documents disponibles	L'établissement n'a pas démontré qu'il a déjà hébergé des rôles ou postes semblables; il n'y a <b>aucune démonstration</b> d'une situation où il a hébergé des rôles ou postes

de postes semblables. (Limite de mots : aucun minimum, mais un maximum de 400 mots, en excluant les citations et les renvois vers des documents externes.)		décrivant plusieurs situations de réussite ou de succès remarquable à cet égard.	décrivant certaines expériences pertinentes à cet égard.	semblables par le passé.
--	--	--	--	--------------------------

**Plan du projet et mise en œuvre (faisabilité)**

<b>Question dans la soumission</b>	<b>Critère d'évaluation</b>	<b>Excellent (5)</b>	<b>Passable (2)</b>	<b>Faible (0)</b>
Fournissez un plan comprenant un échéancier et des détails sur les hypothèses, les risques et les dépendances relevés pour le processus de recrutement	Le plan du projet dresse clairement la liste des activités et des tâches, y compris en ce qui concerne les hypothèses, les risques, les contraintes	La soumission présente clairement un plan de mise en œuvre solide qui établit et prend en compte les hypothèses, les risques et	De façon générale, la soumission présente un plan de mise en œuvre qui établit et prend en compte la plupart des hypothèses, des risques et	La soumission ne contient aucun plan de mise en œuvre, et n'établit ni ne prend en compte des hypothèses, des risques et des dépendances.

<p>et d'intégration de la personne ou des personnes qui occuperont le poste de spécialiste de la mobilisation pour l'accès contrôlé aux données et/ou de spécialiste des services d'accès contrôlé aux données.</p>	<p>et les dépendances.</p>	<p>les dépendances.  L'échéancier proposé est bien décrit, raisonnable et susceptible d'être respecté.  La mise en œuvre du plan tel quel serait possible.</p>	<p>des dépendances.  L'échéancier proposé est raisonnable et susceptible d'être respecté.  Quelques modifications devraient être apportées au plan pour que sa mise en œuvre soit possible.</p>	<p>L'échéancier proposé n'est pas raisonnable ni réaliste. Il ne sera probablement pas respecté.  La mise en œuvre du plan tel quel serait un échec.</p>
<p>Décrivez comment un processus concurrentiel juste, ouvert et transparent sera maintenu tout au long du recrutement de la personne ou des personnes qui occuperont le</p>	<p>La soumission indique comment l'établissement établira un processus de recrutement ouvert et transparent.</p>	<p>La soumission démontre clairement que des politiques et procédures sont en place pour assurer un processus concurrentiel juste, ouvert et transparent.</p>	<p>De façon générale, la soumission démontre que la plupart des politiques et procédures nécessaires sont en place pour assurer un processus concurrentiel juste, ouvert</p>	<p>La soumission ne démontre pas que des politiques et procédures sont en place pour soutenir adéquatement un processus concurrentiel juste, ouvert</p>

<p>poste de spécialiste de la mobilisation pour l'accès contrôlé aux données et/ou de spécialiste des services d'accès contrôlé aux données. Indiquez toute politique ou procédure institutionnelle déjà en place (fournissez les liens si possible).</p>			<p>et transparent.</p>	<p>et transparent.</p>
<p>Budget</p>				
<p>Justification des dépenses</p>	<p>Les salaires sont raisonnables et proportionnels à la portée du projet et à l'expertise exigée de la part des titulaires des postes.</p>	<p>La soumission présente une justification claire des salaires.</p>	<p>La soumission présente une justification générale des salaires, mais des précisions ou conditions pourraient être nécessaires.</p>	<p>La soumission ne présente aucune justification des salaires ou ceux-ci ne sont pas proportionnels à l'expertise et à l'expérience</p>

				exigées pour exercer les fonctions ou occuper les postes.
<b>Évaluation interne</b>				
<b>Question concernant la soumission</b>		<b>Critère d'évaluation</b>		
La soumission provient d'une organisation admissible.	L'organisation soumissionnaire satisfait aux critères d'admissibilité énoncés dans la documentation relative à l'appel. Il s'agit de critères propres à l'appel.			
La soumission indique une personne-ressource pertinente du service des finances ou du bureau de recherche.	La personne indiquée est autorisée à approuver la soumission au nom de l'établissement.			
La soumission est complète.	Les sections sont dûment remplies et approuvées par les parties ou personnes qui les représentent appropriées.			
La soumission décrit le rôle,	Déterminer si des ressources	Les ressources internes sont au courant de l'engagement requis et ont les		

<p>s'il y a lieu, que jouera l'Alliance dans l'exécution et la réalisation du projet, mis à part de fournir du soutien financier.</p>	<p>internes sont requises pour l'exécution du projet.</p>	<p>capacités nécessaires pour mener les activités décrites dans la soumission.</p>
<p>Décrire et justifier les éléments les plus importants qui sont inclus dans le budget.</p>	<p>Les dépenses sont raisonnables et proportionnelles à la portée du projet.</p>	<p>Les éléments du budget sont clairement définis. Les dépenses sont raisonnables et tiennent compte de la juste valeur du marché. Les dépenses sont admissibles.</p>
<p>Décrire chaque contribution de contrepartie, en prenant soin d'inclure la source, la nature (monétaire ou non monétaire), le montant et le statut de</p>	<p>Un plan réaliste et réalisable a été élaboré pour obtenir des contributions de contrepartie.</p>	<p>Les contributions de contrepartie sont clairement indiquées. La source, la nature, le montant et le statut sont indiqués. Les sources du financement obtenu sont indiquées, des documents justificatifs sont fournis (ententes ou lettres d'intention). Pour les sources du financement non obtenu, un plan raisonnable détaillé est fourni en ce qui concerne la façon d'obtenir les fonds requis.</p>

<p>la contribution (reçue, engagée, en attente d'une réponse, à demander). Si les contributions de contrepartie ne sont pas encore obtenues, présentez un plan pour expliquer comment elles le seront.</p>		
--	--	--

## Annexe D : Cadre de référence

<b>Initiative de gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche</b> <b>Cadre de référence pour la co-élaboration de la feuille de route pilote</b>	
<b>Nom du groupe :</b>	Partenariat pour l'Initiative de gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche
<b>Présidente du groupe :</b>	Victoria Smith (responsable de l'initiative)
<b>Fréquence des réunions :</b>	Mensuelle (ou au besoin)

L'Alliance de recherche numérique du Canada (l'Alliance) est une organisation sans but lucratif qui fait avancer la stratégie nationale du gouvernement du Canada pour l'infrastructure de recherche numérique (IRN) en veillant à la fois la coordination des efforts, à la prestation des services et au financement des activités en matière d'IRN.

## **Objet**

L'Alliance, qui dirige l'*Initiative de gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche* (l'« initiative »), a mis sur pied ce groupe d'organisations partenaires pour co-élaborer une feuille de route pilote détaillée en 2023-2024 en vue de la mise en œuvre de la phase pilote de l'initiative en 2024-2025. La gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche requiert la participation d'une panoplie de décideuses et décideurs, de même que l'expertise et l'examen réglementaire de bureaux et de départements de divers établissements postsecondaires et d'autres organisations pertinentes prenant part à la réalisation et à la supervision de projets de recherche. L'initiative est conçue de manière que toutes les organisations partenaires y participent, ce qui permet de garantir que les contributions et observations de toutes les parties concernées seront prises en compte.

Le présent cadre de référence régit la collaboration qui fera partie intégrante de l'initiative de 2023 à 2024. Au cours de cette période, les organisations partenaires uniront leurs efforts et collaboreront avec l'Alliance pour élaborer une feuille de route pilote. Une fois qu'elle sera finalisée et approuvée par les organisations partenaires, cette feuille de route pilote orientera les activités de l'initiative qui auront lieu pendant la période subséquente, soit de 2024 à 2025. Les organisations partenaires auront la possibilité de poursuivre leur participation en 2024-2025, sous réserve des conditions énoncées dans la feuille de route pilote. De plus, une invitation publique sera envoyée en même temps que la feuille de route pilote afin d'inviter les organisations admissibles à devenir des organisations partenaires et à contribuer à la mise en œuvre de feuille de route pilote en 2024-2025.

En 2023-2024 :

Chaque organisation partenaire désignera au moins une personne qui la représentera lors des réunions concernant la co-élaboration de la feuille de route pilote et contribuera à ces efforts en son nom.

Les personnes désignées par les organisations partenaires assisteront aux réunions de co-élaboration de la feuille de route pilote qui auront lieu en 2023-2024, et leur contribution soulignera la participation de leur organisation à la mise en œuvre du projet pilote.

La feuille de route pilote doit comprendre au minimum : 1) des plans d'essais pilotes visant les technologies de gestion de l'accès contrôlé; 2) l'élaboration de politiques, procédures et flux de travail pour les dépôts de données de recherche afin que les données à accès restreint puissent faire l'objet d'essais pilotes de la part des dépôts participants; 3) l'élaboration et la mise à l'essai de contenu de formation et de perfectionnement; 4) l'élaboration d'un rapport présentant une analyse contextuelle des politiques et réglementations pertinentes ainsi que des recommandations pour l'élaboration de technologies liées à l'initiative.

Les organisations partenaires pourraient avoir la possibilité de participer à des événements publics se rapportant à l'initiative.

Les organisations partenaires contribueront à la reddition de compte continue au sujet de l'initiative.

En 2024-2025 :

En plus des éléments obligatoires indiqués ci-dessus pour la feuille de route pilote, l'Alliance propose de mettre sur pied plusieurs groupes de travail composés de membres appropriés du personnel des organisations partenaires pour entreprendre le travail requis dans les organisations à l'égard des flux de travail, des processus et de la prise des décisions concernant les données à accès restreint. La nature et la composition exactes de ces groupes de travail seront indiquées dans la feuille de route pilote et déterminées par les organisations partenaires, tout comme les livrables précis qui leur seront confiés. Il appartiendra aux organisations partenaires de discuter de tout travail supplémentaire et complémentaire nécessaire, et de prendre des décisions à cet égard. Les organisations partenaires devraient envisager de désigner des membres appropriés du personnel des unités concernées (p. ex., éthique de la recherche, respect de la vie privée, contrats de recherche, technologies de l'information, soutien à la recherche, services de bibliothèque, vice-rectorat à la recherche) pour faire partie des groupes de travail durant la phase de mise en œuvre de la feuille de route pilote (2024-2025).

## Rôles et responsabilités

### Rôles et responsabilités de l'Alliance

1. Faciliter l'établissement des échéanciers, la consignation des notes et l'envoi des procès-verbaux.
2. Établir des liens et faciliter la collaboration avec l'équipe responsable de l'initiative à l'Alliance, y compris avec l'équipe de développement de logiciels et d'autres spécialistes techniques, au besoin.
3. Assumer la responsabilité principale de la rédaction de la feuille de route pilote en ce qui concerne les commentaires, l'examen et l'approbation des organisations partenaires.
4. Encourager les organisations partenaires à participer et à contribuer activement à la feuille de route pilote, notamment en leur déléguant la direction de certaines parties sur une base volontaire.
5. Rédiger les communications, aux fins d'examen et d'approbation par les organisations partenaires, qui seront envoyées à ces dernières ainsi qu'à la communauté de recherche élargie, s'il y a lieu.
6. Contribuer aux mécanismes quant aux comptes rendus qui seront présentés régulièrement à l'Alliance et/ou à Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE).

### Rôles et responsabilités des organisations partenaires

#### Organisations partenaires :

1. Chaque organisation partenaire désignera au moins une personne qui la représentera et participera à la co-élaboration de la feuille de route pilote.

2. Si une organisation partenaire désigne plusieurs personnes pour la représenter, on s'attend à ce que ces dernières travaillent en étroite collaboration et soient d'accord entre elles.

Les personnes représentant les organisations partenaires :

1. Représenteront leur organisation et parleront en son nom. Lorsque ce sera nécessaire, elles seront chargées d'obtenir l'approbation ou l'appui de l'organisation, selon le cas.
2. Contribueront activement à la co-élaboration de la feuille de route pilote, notamment en fournissant volontairement des renseignements exacts et pertinents concernant les politiques, processus, documents ou autres activités de leur organisation, s'il y a lieu et au besoin, en examinant les documents en temps opportun, en participant aux réunions et en se tenant au courant des activités des organisations partenaires.
3. Participeront de bonne foi à la co-élaboration de la feuille de route pilote en faisant leur possible pour que leur contribution permette aux organisations partenaires de continuer de participer à l'initiative.

Prise de décision : Le partenariat pour l'Initiative de gestion de l'accès contrôlé aux données de recherche s'emploiera à prendre des décisions consensuelles en veillant à ce que toutes les organisations partenaires puissent exprimer leurs points de vue et en s'assurant que les décisions reflètent un accord collectif. Toutefois, s'il est impossible d'en arriver à un consensus sur une question particulière ou qu'il est déterminé qu'une décision ne peut être exécutée en raison de contraintes organisationnelles, la présidente conservera le pouvoir décisionnel. Elle exercera ce pouvoir en fonction des commentaires des organisations partenaires et agira dans l'intérêt supérieur de l'initiative.

### **Mandat des membres**

On s'attend à ce que les organisations partenaires participent activement à la phase de co-élaboration de la feuille de route pilote (qui devrait prendre fin le 31 mars 2024). Les organisations partenaires ont le droit de se retirer en tout temps, ce qui mettra cependant un terme à leur partenariat pour l'initiative, sauf en ce qui concerne les bénéficiaires finaux ayant reçu du financement, dont la participation est assujettie aux

conditions énoncées dans une entente distincte qu'ils ont conclue avec l'Alliance. Les organisations partenaires sont encouragées à communiquer avec la présidente pour toute question concernant leur participation continue comme organisation partenaire ou pour discuter des solutions possibles.

Assiduité : La participation régulière aux réunions est essentielle pour entretenir l'esprit de collaboration et faire progresser la co-élaboration de la feuille de route pilote. On s'attend à ce que les organisations partenaires participent activement aux réunions et aux discussions. Si une organisation partenaire a tendance à s'absenter souvent des réunions, la présidente peut décider de mettre fin à son partenariat. L'exigence quant à l'assiduité vise à garantir l'engagement et la participation des organisations partenaires, favorisant ainsi une collaboration efficace et l'atteinte des objectifs en temps voulu. Si une organisation partenaire prévoit avoir du mal à respecter les exigences d'assiduité, elle est encouragée à communiquer avec la présidente pour discuter des solutions possibles.

### **Mode de fonctionnement**

- Les ordres du jour des réunions, les procès-verbaux et les documents à l'appui seront gérés dans un dossier Google Drive partagé.
- Les réunions auront lieu sur Zoom.
- Les organisations partenaires et les personnes qui les représentent sont encouragées à signaler toute difficulté ou tout problème possible afin que les risques soient cernés et évalués, puis que les mesures nécessaires soient prises.
- Des spécialistes externes pourraient être invités à participer aux réunions, au besoin.
- Les organisations partenaires et les personnes qui les représentent devront se comporter de manière professionnelle et respecter un code de conduite.

### **Composition du groupe**

Le groupe est formé des personnes suivantes :

Présidente :

Victoria Smith, coordonnatrice des politiques, de la confidentialité et des données sensibles (Alliance)

D'autres personnes pourraient être invitées à se joindre au groupe, au besoin.

Membres permanents :

Lee Wilson, directeur de la GDR (Alliance)

- [liste des organisations partenaires et des personnes qui les représentent]

Date d'intégration :

## Annexe E : Entente de financement de l'Alliance

Consulter l'[Entente de financement de l'Alliance – Français](#)

# Annexe F : Guide de gestion financière

Consulter le [Guide de gestion financière – Français](#)